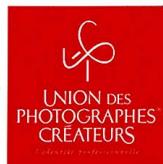


« Coups de cœur d'auteurs »

Salon de la Photo, Galerie de l'Union des Photographes Créateurs (U.P.C.)
2000

L'exposition Coup de cœur d'auteur est organisée par l'U.P.C.



D eux mille en l'an 2000 !
Nous souhaitons rassembler au début du troisième millénaire plus de 2000 photographes professionnels pour la défense de leurs droits et de la déontologie de leur profession.

Depuis plus de 20 ans, l'**Union des Photographes Créateurs** lutte pour que l'activité de photographe ait les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres activités d'auteur. Elle s'attache à défendre en priorité le droit d'auteur tel qu'il existe en France (Article 14 de la loi du 3 juillet 1985, droit d'auteur en publicité, Code de la Propriété Intellectuelle, Loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992), ainsi que l'identité sociale de ses adhérents.

Les photographes de l'association travaillent dans des secteurs très variés : journalisme, photographie publique, mode, illustration, édition, etc. Cette diversité enrichit chaque jour les dialogues et les collaborations des adhérents au sein de l'organisation. Afin de mieux développer les échanges et le soutien à la création, le fonctionnement de l'Union des Photographes Créateurs s'articule autour d'un certain nombre de commissions.

Cette structure permet d'élaborer efficacement des réponses aux différents problèmes rencontrés par notre profession. Ces commissions sont ouvertes à tous les membres de l'UPC, afin qu'ils apportent leur énergie et leurs compétences pour promouvoir les objectifs que nous défendons. Les commissions se réunissent régulièrement et centralisent leurs idées, et leur programme de recherche. L'association constitue une force de proposition et de dialogue avec les pouvoirs publics afin que la voix des photographes créateurs soit entendue. Son information juridique permet aux adhérents de mieux connaître leurs droits et de faire valoir leurs intérêts.

Actuellement, des photographes représentant l'Union des Photographes Créateurs siègent au conseil d'administration et à la commission de professionnalité de l'Agessa. L'UPC a participé à l'obtention de la nouvelle assiette de cotisation sociale (BNC+15%). Les reporters-photographes journalistes sont eux aussi présents au sein de l'Union des Photographes Créateurs, pour défendre la convention collective de l'activité des journalistes.

L'urgence des problèmes nous conduit régulièrement à intervenir afin que cessent les traitements discriminatoires sur le plan fiscal : demande d'exonération de la taxe professionnelle pour tous les auteurs photographes, amélioration de la protection sociale des auteurs (maladie, accidents du travail...), défense du droit à l'information. Pour une pratique harmonieuse du métier, l'UPC préconise le respect élémentaire des codes des usages en vigueur.

Elle édite des bordereaux-contrat indispensables lors de toute communication de photographies. Ces documents font autorité et sont devenus des outils essentiels pour des relations transparentes avec les éditeurs ou diffuseurs.

Les barèmes indicatifs de l'Union des Photographes Créateurs informent, chaque année, ses adhérents des conditions de rémunérations moyennes pratiquées dans les secteurs de la presse, de l'édition, de la publicité, etc. Ces informations servent de base de réflexion pour que chacun établisse son barème personnel.

Depuis 1989, notre action s'étend aux pays européens, notre souci constant étant d'inscrire les idéaux des associations dans une perspective plus large. C'est ainsi que l'UPC est à l'origine de la création du GROUPE DE LA PYRAMIDE (groupement européen d'intérêt économique) rejoint par plus de douze pays européens qui fait valoir l'existence et les droits de 40 000 auteurs européens, des arts visuels et graphiques, auprès des instances communautaires européennes. L'Union des Photographes Créateurs a participé à la fondation de la Société de l'Image (SDI) pour la gestion individuelle des droits des photographes.

Des années de développement, d'évolutions et d'échanges ont fait de cette association un pôle pour les créateurs concernés par la mise en pratique d'une certaine idée de la profession de photographe. La présence de plus en plus forte de l'UPC au sein des manifestations photographiques d'importance : Perpignan, Biarritz, les RIP en Arles, le SIPI... développe la notoriété de l'association auprès des pouvoirs publics et du grand public. De même, elle nous permet de présenter le métier de photographe créateur de manière plus juste et incite les utilisateurs de nos images à respecter la déontologie de la profession.



© Photo : Elise Rebiffé